



ecuriejacquescoeur@gmail.com – EJC18.com

Président : Sébastien Lasne

sebastienlasne@orange.fr

Tél: 06.37.64.08.25

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE COTE Régionale de SANCERRE Samedi 18 Mai et Dimanche 19 Mai 2024

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU CENTRE Organise le 18 et 19 MAI 2024 avec le concours technique de L'Ecurie Jacques Cœur, une compétition automobile régionale dénommée :

49^{ème} Course de Côte Régionale de SANCERRE

Cette compétition compte pour la Coupe de France de la Montagne 2024 avec un coef 1 et le Championnat de la Montagne de la Ligue du Centre Val de Loire.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Centre Val de Loire sous le numéro **LSAC-VDL 14/2024** en date du **25/03/2024** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **N° 248 du 25/03/2024**.

Organisateur technique

Nom : ECURIE JACQUES COEUR

Adresse : 49 RUE CHARLET 18000 BOURGES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Henri JOANOVITS Licence n°9113/1505
Commissaires Sportifs	Mme. Christiane AUBRUN SASSIER . Licence n°4271/1505 Mme. Cécile BEAU Licence n°172903/1502
Directeur de Course	M. Joël JUGNIOT Licence n°6813/0419
Directeur de Course Adjoint	M. Philippe DREAU Licence n°2281/0420 M. Thierry MOREL Licence n°4906/1442 M. Philippe ESTIENNE Licence n°53811/1502 M. Patrick DESBAIT Licence n°9740/1503 M. Manuel SANTOS Licence n°16264/1503 M. Pierre LAUDAT Licence n°307664/1503
Commissaires Techniques	M. Sébastien LASNE Licence n°42794/1503 M. Jean Claude DUMAS Licence n°19186/1503 Mme. Françoise DUMAS Licence n°155034/1503 M. Jean Claude DURAND Licence n°27683/0503 Mme. Françoise FRANCHI Licence n°214894/0305
Chargé de la mise en place des moyens	
Chargés des relations avec les concurrents	
Chargé des Commissaires de route	
Chronométrateurs	

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le Mardi 14 Mai 2024 à minuit.

Publication de la liste des engagés le Jeudi 16 Mai 2024 à minuit.

Vérifications administratives le 18 Mai 2024 de 12h30 à 19h00 et le 19 Mai de 7h00 à 7h30.

Vérifications techniques le 18 Mai 2024 de 13h00 à 19h30 et le 19 Mai 2024 de 7h00 à 7h50.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 19 Mai 2024 à 9h.

Briefing des commissaires le 19 Mai 2024 à 7h15 parc des concurrents

Essais non chronométrés le 18 Mai 2024 de 15h00 à 18h30, et le 19 Mai 2024 de 8h à 9h. Les essais non chronométrés du 19 Mai 2024 sont réservés aux pilotes non présents lors des essais libres du Samedi 18 Mai 2024)

Briefing des pilotes le 19 Mai 2024 à 9h10 heures.

Essais chronométrés le 19 Mai à 9h30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 19 Mai à 10h30.

Course

- **1^{ère} montée le dimanche 19 Maià partirde 10h45**
- **2^{ème} montée le dimanche 19 Maià partirde 13h45**
- **3^{ème} montée le dimanche 19 Maià partirde 15h45**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix (Coupes) le 19 Mai 2024 environ 1h après l'affichage du classement final. Les concurrents recevront par voie postale les chèques correspondants à leur prix sous un délai de 15 jours après la fin de l'épreuve

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le Samedi 18 Mai 2024 à 18h30.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 18 Mai 2024 de 12h30 à 19h00 et le 19 Mai de 7h00 à 7h30, sous le barnum de l'organisateur dans le parc concurrent

Vérifications techniques le 18 Mai 2024 de 13h00 à 19h30 et le 19 Mai 2024 de 7h00 à 7h50, parc concurrent

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : PGS AUTOMOBILE

37 BD Théophile Pellé 18140 Argent sur Sauldre - Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 19 Mai 2024 à 7h30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 19 Mai à 9h00.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Epreuve ouverte aux titulaires d'un T.P.R.M. 2024 Règlementation 2024

Pour toute demande de titre de participation, **le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile et se présenter le Samedi 18 Mai avant 16h. Il ne sera fait aucun certificat médical sur place, et il ne sera fait aucun contrôle administratif après l'horaire indiqué juste avant.**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ECURIE JACQUES CŒUR, 49 RUE CHARLET 18000 BOURGES

Jusqu'au mardi 14 Mai 2024 à minuit.

Renseignements par téléphone auprès de Mr LASNE SEBASTIEN au 06 37 64 08 25 Mr DUBOIS ANTHONY au 06 62 90 92 32

Les droits d'engagement sont fixés à 230€, **réduits à 170€** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, **les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement**

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés tous plateaux confondus est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 tous plateaux confondus MODERNE et VHC

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de SANCERRE à le parcours suivant : RD 920 entre Ménétréol s/sancerre et Sancerre.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3.1 du règlement standard, soit F2000, N/FN/SP, A/FA, GT Sport, FC, GTTS, CNF/CN/CM, D/E, CN+ et E2SC.

Au sein de chacun de ces groupes, les concurrents partiront dans l'ordre croissant des classes de cylindrée telles que définies à l'article 4, et au sein de chaque classe dans l'ordre décroissant des numéros.

Départ : sur la RD 920 à Ménétréol S/Sancerre, 150m après le cimetière

Arrivée : 150 m après l'épingle dite : du rocher

Pente moyenne 2 ,8 %

Longueur du parcours 1760 m

Modalités de retour au départ sous les ordres du Directeur de Course

Parc de départ : Ménétréol s/Sancerre – file sur la droite de la RD 920 dans Ménétréol

Parc d'arrivée : sur le VC N° 202 à droite après l'arrivée

6.2P. ROUTE DE COURSE

Les concurrents rejoignent le départ en convoi et font demi-tour par la rue Quintaine de Ménétréol

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : **Ménétréol s/sancerre – RD 920 – file sur la droite**

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Situé sur la route « le haut du Creux » à SANCERRE : accessible à partir du vendredi 17 Mai 2024

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire sous peine de disqualification d'office pour tous les concurrents classés est situé dans le Parc concurrents

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : barnum organisation EJC
- pendant les essais et la course : barnum organisation EJC
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée barnum organisation EJC

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Consultation des classements définitifs après l'épreuve sur notre site internet EJC18.COM

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra dans le Parc Concurrent (Barnum administratif)
Téléphone permanence N° 06 37 64 08 25
Centre de secours le plus proche : hôpital Jacques Cœur à BOURGES – TEL. 02 48 48 48 48.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à Sancerre parc des concurrents le dimanche 19 Mai 2024 à 9h10.

La présence de tous les pilotes et des commissaires de postes est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Départ aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture n'est pas autorisé

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des coupes aura lieu sur place le dimanche 28 Mai, 1h environ après l'affichage du classement final.

Des Coupes récompenseront les vainqueurs : Scratch, Groupes, Classes et Dames.

Prix attribués au scratch et classes non cumulables

Prix au Classement Général	1° 230€	2° 200€	3° 170€
-----------------------------------	----------------	----------------	----------------

Prix au Classement par Classe

- | | | | |
|---------------------------|----------------|----------------|---------------|
| • A partir de 7 partants* | 1° 170€ | 2° 100€ | 3° 60€ |
| • Pour 6 partants * | 1° 170€ | 2° 80€ | |
| • A partir de 4 partants* | 1° 170€ | | |
| • Pour 1 à 3 partants* | 1° 60€ | | |

Prix au Classement Dames pour 3 partantes **1° 170€**

NOTA BENE : Si le concurrent remportant sa victoire de classe est également vainqueur de son groupe, le nombre de partant ne sera plus pris en considération et un prix de 170 € lui sera alors attribué.

* Partants : les pilotes de la liste des "autorisés à prendre part à la course " et non la liste des engagés